

## Avis de vacance de poste du 28 Décembre 2018

**Intitulé : 19 surveillants / animateurs périscolaires  
(temps partiel)**

**Référence : délibération du Conseil  
d'Administration**



**Employeur : Caisse des Ecoles de Dumbéa**

**Corps /Domaine : grille I**

**Direction : Caisse des écoles**

**Poste à pourvoir : Jeudi 14 février 2019**

**Lieu de travail : Écoles  
communales de Dumbéa**

**Durée de résidence exigée : 10 ans**

**Date de dépôt de l'offre : 28 décembre 2018**

**Date limite de candidature :  
Jeudi 31 janvier 2019**

Détails de l'offre :

La Caisse des Ecoles de la Ville de Dumbéa est un établissement public communal de 247 agents engagé dans une mission de service public dédiée à favoriser la fréquentation des classes des établissements scolaires communaux par la mise en place de services tels que la cantine, la garderie du matin et du soir, les mercredis libérés, l'accompagnement à la scolarité.

### **Emploi RESPNC : surveillant / animateur scolaire**

**Missions :** Sous l'autorité du Directeur de la Caisse des Ecoles, de la coordinatrice des activités périscolaires dans les écoles et du responsable des surveillants animateurs de son lieu d'affectation, l'agent a pour mission :

- Accueil, prise en charge des enfants
- Proposer et encadrer des animations diverses, ludiques et adaptées au temps de restauration et aux services périscolaires en fonction du projet d'animations mis en place en début d'année à partir d'un projet pédagogique,
- Surveiller, éviter le chahut et favoriser une ambiance conviviale à la cantine.

Il est précisé que les affectations ne sont pas définitives et que l'agent pourra être amené à travailler au sein de différents établissements scolaires de la Ville, voire au sein d'autres structures municipales.

**Caractéristiques particulières de l'emploi :** travail au sein d'une école primaire ou maternelle, horaires réguliers à forte amplitude selon les services périscolaires mis en place, peu d'autonomie, cadre réglementé

### **Profil du candidat Savoir / connaissance / Diplôme exigé :**

- Notions des techniques d'animations selon les classes d'âges scolaires,
- Notions des règles et des procédures de sécurité et d'hygiène,
- Notions des attitudes à adopter face aux réactions de l'enfant ou du groupe,

### **Savoir-faire :**

- Adapter les interventions en fonction du public, des niveaux et des capacités d'apprentissage dans le cadre du projet mis en place par l'équipe,
- Participer et/ou encadrer des activités,
- Adopter une tenue et un vocabulaire adaptés et convenables,
- Participer à l'accompagnement de l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité,
- Réguler les conflits entre enfants et alerter les services compétents en cas d'accident,
- Rendre compte à la hiérarchie,
- Renseigner les parents dans la limite des prérogatives,
- Vérifier, ranger, nettoyer les matériels et équipements utilisés,

**Comportement professionnel :**

- Sens du service public,
- Sens du travail en équipe,
- Sens du contact avec les enfants,
- Respect de la hiérarchie et des horaires (assiduité et ponctualité),
- Rigueur, dynamisme, réactivité,
- Sens de la discrétion,
- Tenue convenable exigée.

**Contact et informations complémentaires :** Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le directeur de la Caisse des Ecoles Monsieur ROLLAT, par téléphone au 41.02.51 ou par mail : [caisse-ecoles@ville-dumbea.nc](mailto:caisse-ecoles@ville-dumbea.nc)

## POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

---

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire\*) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la Caisse des Ecoles de la Ville de Dumbéa par :

- Voie postale : BP 23 98830 DUMBEA
- Dépôt physique : 72 AVENUE D'AUTEUIL 98835 DUMBEA
- Mail : [caisse-ecoles@ville-dumbea.nc](mailto:caisse-ecoles@ville-dumbea.nc)
- Fax : 41.02.52

\*La fiche de renseignements est à télécharger directement sur le site de la Ville de Dumbéa. Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.